

**Bonne rentrée en maternelle à**  
***Saint-Michel***



<http://www.saintmichelverviers.be/fr/>



***Informations utiles***  
***2022-2023***

## Le mot de la direction



*Très chers parents,*

*Une nouvelle année scolaire commence et, c'est peut-être la toute première rentrée pour votre enfant. Cette étape est un moment important dans la vie de celui-ci, mais aussi pour vous, parents, qui devez perdre du regard votre enfant afin qu'il vive ses propres expériences.*

*Nous nous engageons à faire progresser votre enfant dans ses savoirs, savoir-faire et savoir-être pour le rendre de plus en plus autonome et répondre ainsi à nos missions d'école et d'enseignants.*

*Votre collaboration, chers parents, est une aide précieuse car il nous tient à cœur que nos petits élèves se développent et apprennent dans un lieu sécurisant, bienveillant et où le respect de chacun est une priorité. Un partenariat famille- école est donc primordial.*

*Je vous remercie de la confiance que vous nous témoignez, chers parents, en choisissant notre école et souhaite à vos enfants et à vous-même une année à la fois riche et paisible.*

*Dans ce carnet, vous trouverez tous les détails pratiques importants liés à la vie de notre école.*

*Cordialement,*

*Christelle Greffe*

## Obligation scolaire

Depuis le **1<sup>er</sup> septembre 2020** la loi belge impose l'obligation scolaire dès la **troisième maternelle**. Celle-ci est tenue aux mêmes règles que celles de l'école primaire, à savoir :

- Les enfants doivent être présents matin et après- midi.
- Les absences doivent être justifiées par un certificat médical (dès le 3<sup>ème</sup> jour d'absence) ou par un justificatif écrit des parents. L'acceptation de ce dernier est laissée à l'appréciation de la direction.

Les absences seront, comme prévu par la loi, signalées à l'administration à partir du neuvième demi -jour.

## Les règles de vie

Les horaires des cours :

Le matin, arrivée entre 8h et 8h45 -> 11h45

L'après- midi, 13h15 -> 14h55

Les enfants doivent être accompagnés jusque dans la classe, merci de ne pas les déposer dans la cour. (Pas de surveillance)

Les arrivées tardives doivent rester tout à fait exceptionnelles et ne sont autorisées que par la direction.

## L'organisation des arrivées et départs

Par souci de sécurité, aucun enfant ne peut se trouver dans la cour ou les couloirs **avant 8h00**. Si pour des raisons d'organisation familiale, il doit arriver avant cette heure, il doit **impérativement être conduit à la garderie, rue du Collège 114**.

Entre 8h00 et 8h45 votre enfant doit être amené dans sa classe ou à la salle de psychomotricité en fonction de l'horaire.

Après **8h45**, la porte est fermée. Vous devez vous présenter au bureau de la direction qui vous donnera un document d'arrivée tardive. Si vous êtes en retard, l'enseignant n'aura pas la possibilité de discuter avec vous le matin, vous veillerez à faire entrer votre enfant en toute discrétion dans la classe.

### Les sorties de 11h45 et 14h55 :

Les sorties sont organisées de la façon suivante :

**11h45** : Les élèves de l'enclos sont repris à la barrière de la cour de récréation des maternelles.



Les élèves des classes de **St-Michel** sont repris dans la grand cour, devant les casiers à gauche.

**14h55** : Les élèves de l'enclos sont repris à la barrière de la rue du Gymnase à 14h50 ou à 14h55 à la garderie.

**Par sécurité, il est très important  
de veiller à garder la grille de l'enclos fermée à tous moments !!!**

Les élèves des classes de **St-Michel** sont repris dans la grande cour. Devant les casiers à gauche.

**Dès 15h00** : À la garderie, les élèves ne sont repris que par les parents ou un aîné de 3<sup>o</sup> primaire au moins.



### La garderie de midi

Nous nous permettons de vous rappeler que votre enfant a bien besoin de manger calmement et de décompresser sur le temps de midi. Si cela vous est possible, reprenez-le pour qu'il dîne tranquillement. Les plus jeunes seront heureux de pouvoir faire la sieste dans leur lit sans être réveillés...

Si votre enfant dîne à l'école parce que vous travaillez ou habitez trop loin, il doit apporter son pique-nique. (Tartines ou plat froid, eau, ...)

### La Garderie du soir

Celle-ci est exclusivement réservée aux enfants dont les parents travaillent ou si exceptionnellement vous avez un empêchement. Elle est payante.

### Le tarif des garderies

Les garderies sont un service que l'école rend aux parents, elles ne sont pas obligatoires et n'entrent pas dans le cadre de la gratuité scolaire. Elles sont donc payantes. Votre contribution est destinée à la rémunération du personnel de garderie.

La garderie du mercredi fonctionne sur inscription uniquement et pour les enfants dont les 2 parents travaillent ou sont en formation.

(Avec attestation de l'employeur/formateur à l'appui)

	Garderie du matin	Garderie de midi	Garderie du soir	Garderie du mercredi
Horaire	de 7h20 à 8h00	de 11h45 à 13h15	de 15h15 à 17h30	de 12h00 à 17h00
Tarif	gratuit	<b>Forfait de 7€/mois</b> (ou 1€/jour pour présences exceptionnelles)	<b>0,75€</b> l'heure entamée	<b>1€</b> l'heure entamée
Lieu	Garderie rue du Collège, 114	Enclos	Garderie rue du Collège, 114	Garderie rue du Collège, 114

**Les frais de garderie matin, midi et soir, sont facturés mensuellement et à payer par compte bancaire.**

**Numéro de compte de l'école : BE 26 3401 3051 2629  
avec en communication les références mentionnées sur la facture ou,  
à défaut, les nom, prénom et classe de votre enfant**

Madame Dehasse, notre secrétaire, répondra à vos questions concernant les factures les lundis, mercredis et jeudis matin.

**Pour tous... une alimentation saine !**



L'école est soucieuse de la santé et du bien-être des enfants, elle répond aux directives de Madame la Ministre et se doit de montrer l'exemple et le chemin à suivre. Trop de sucre est entre autres

mauvais pour la concentration, c'est pourquoi **l'eau est la seule boisson autorisée.**

Les enfants vont également pouvoir cuisiner et parfois se régaler lors des collations avec les produits récoltés dans notre potager.

Chaque **mercredi**, nous vous demandons d'apporter **un fruit** en guise de collation.

## Le règlement de notre école



### A toi, élève de maternelle :

- Les élèves, les enseignants et tout le personnel méritent ton respect. Parle-leur poliment, sois serviable envers chacun. Respecte les autres et leur travail et toi aussi, tu seras respecté.
- Beaucoup de matériel est mis à ta disposition : livres, jeux, ... Prends-en soin et ne les abîme pas volontairement.
- N'apporte pas d'objet de valeur, de jouet, d'argent ou d'objet dangereux.
- Ne blesse pas tes condisciples.

### A vous, chers parents :

- **Vous avez inscrit votre enfant à l'école**, il est important pour qu'il apprenne bien de l'y conduire chaque jour.
- Veillez à ce qu'il soit propre et en tenue adaptée à la météo.
- Les vêtements doivent être marqués au nom de votre enfant pour éviter les pertes et/ou échanges involontaires, les gants ou moufles attachés à la veste par un cordon.
- Pour une bonne organisation, vous n'êtes pas autorisés à rester dans la cour de récréation après avoir déposé votre enfant.

- Il est interdit d'aller en classe durant les heures de cours, sauf accord de la direction et/ou de l'enseignant.
- Si vous souhaitez vous entretenir avec une enseignante, le mieux est de prendre rendez-vous avec elle.

### La propreté

Pour commencer l'école, votre enfant doit être propre et ne plus porter de couches-culottes. Cet apprentissage est réalisé par les parents, à la maison. Toutefois, nous tolérons une courte période d'adaptation durant laquelle, avec votre aide active, nous l'aiderons à franchir ce cap. Tant que votre enfant n'est pas propre, nous vous demandons de venir le chercher à 11h45.

Afin de faciliter l'autonomie des enfants au quotidien et le travail de la puéricultrice, les bodys sont interdits et sont remplacés par slip et chemisette.

### Les photos

Dans le courant de l'année, nous serons amenés à prendre des photos de groupes lors des activités scolaires et extra scolaires. Certaines pourraient être postées sur le site de l'école et sur notre page Facebook afin de partager avec vous nos belles aventures. **Si vous ne souhaitez pas que la photo de votre enfant y apparaisse**, veuillez nous le signaler par écrit.

### Les piles :

Nous avons besoin de vous !



Ne jetez surtout pas vos piles et batteries de téléphone usagées, nous les collectons dans le but d'obtenir des points qui nous permettront d'acquérir du matériel scolaire.



Vous pouvez les déposer dans les tonneaux verts répartis dans l'école ou les donner aux enseignantes.

D'avance un grand merci !

## Santé

- Aucun médicament ne peut être administré à votre enfant à l'école. Un enfant malade reste à la maison.  
Toutefois pour certains traitements de fond ou cas particuliers (asthme, épilepsie,...), l'enfant peut être scolarisé. Dès lors, un document du médecin expliquant la posologie du traitement doit être fourni à la direction.
- En cas d'alerte nucléaire, l'école possède (en conformité avec la loi) les comprimés d'iode à administrer aux enfants et au personnel de l'établissement.  
En cas d'allergie à l'iode, veuillez nous signaler par écrit le refus d'administration.
- Nous nous permettons de vous mettre en garde également sur la gestion du temps passé par vos enfants devant les écrans. Ceux-ci font partie du quotidien de chacun mais une exposition trop importante est nocive pour la qualité du sommeil et du fonctionnement du cerveau, en particulier chez les jeunes enfants et les adolescents.  
Privilégier les activités de manipulations et de jeux en extérieur rend votre enfant plus réactif, curieux et en meilleure capacité d'apprendre.



## Le calendrier scolaire

### Attention nouveaux rythmes scolaires depuis le 29 août 2022

Lundi 29 août 2022 : Rentrée scolaire

Mardi 27 septembre 2022 : Fête de la communauté française

Du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre 2022 : Vacances  
d'automne (Toussaint)

Vendredi 11 novembre 2022 : Commémoration de l'Armistice

Du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023 : Vacances de  
Noël

Mercredi 18 janvier 2023 : Journée pédagogique

Mercredi 15 février 2023 : Journée pédagogique

Du lundi 20 février 2023 au vendredi 3 mars 2023 : vacances de  
détente (Carnaval)

Mercredi 8 mars 2023 : Journée pédagogique

Lundi 10 avril 2023 : Lundi de Pâques

Du lundi 1er mai 2023 au vendredi 12 mai 2023 : Vacances de printemps (Pâques)

Jeudi 18 mai 2023 : Congé de l'Ascension

Lundi 29 mai 2023 : Congé de Pentecôte

Mardi 30 mai 2023 : Journée pédagogique

Dès le samedi 8 juillet 2023 jusqu'au dimanche 27 août 2023 :

Vacances d'été

### La Direction du maternel :

Le bureau de la direction et du secrétariat des maternelles se trouve au fond de la grande cour à droite. On y accède également facilement par la **rue de Gymnase au n°31**.

Si vous souhaitez rencontrer Madame Greffe, vous pouvez prendre rendez-vous ou venir au bureau les lundis, mardis, jeudis et vendredis avant 10h.

La direction sera également présente sur l'implantation Saint-Remacle.

Si vous souhaitez rencontrer Madame Dehase (secrétariat) pour des documents ou pour la facturation, celle-ci est présente à l'école uniquement **les lundis, mercredis et jeudis**.

Téléphone du bureau : 087/39.46.56

GSM professionnel : 0485/07.73.91

Mail : [dirmatcssm@skynet.be](mailto:dirmatcssm@skynet.be)

## Les classes et les enseignants

A l'enclos : **Les abeilles**, ACC- M1 : Madame Françoise Habets  
**Les t'choupis**, M2 : Mesdames Dominique Chaudron et  
Carine Wintgens.

Les titulaires de classes seront accompagnées par Madame Caroline Lamboray, notre puéricultrice et Madame Mélissa Bourse notre aide-maternelle.

A Saint-Michel : **Les koalas**, M2- M3 : Madame Bénédicte Detry  
**Les coccinelles**, M2- M3 : Madame Anne Funcken  
**Les poissons**, M2-3 : Madame Monique Julemont

**Nos enseignants polyvalents pour les deux implantations :**  
Mesdames Patricia Schmits, Samira El Hajjaji, Delphine Lemaire et  
Morgane Defourny.

**Notre psychomotricienne :** Madame Bénédicte Deswysen

Les dames responsables :

- de la garderie du matin, du mercredi et du soir: Madame Aset Ampukajeva
- du temps de midi : Mesdames Elvira Di Bono, Marie Carabin, Monique Kisteman, Tatiana Smirnova et Martine Dejasse.

A Saint-Remacle : **Les lapins**, ACC- M1 : Mesdames Bernadette Halter et Catherine Raskin

Accompagnées par Mesdames Sajou Pirson et Ines Delnoye

**Les ours**, M2-M3 : Madame Clarence Niebes

**Les loups**, M2-M3 : Mesdames Nadine Derkenne  
et Catherine Raskin

Les dames responsables du temps de midi : Mesdames Yasmeeen Sultanov et Sabrina Saint-Remy.

